LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE

Hautes-Alpes
le département

Agent d'exploitation

Direction des Déplacements, des Infrastructures Routières et Aéronautiques
Par voie statutaire ou contractuelle

Missions :

Exécution des travaux d'entretien et d'exploitation sur routes, aérodrome

- Réalisation de travaux manuels, d'entretien du patrimoine routier (maçonnerie, réparation de chaussée, débroussaillage, …)

Participation à la mission de surveillance du réseau

- Identifier et rendre compte de tout dysfonctionnement éventuel sur le réseau routier

Intervenant dans la mise en œuvre du Service Hivernal

- Acteur au quotidien de la viabilité hivernale afin d'assurer les niveaux de services définis : patrouilles ; interventions aléatoires …

Astreintes

- Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du service hivernal ou lors de l'astreinte estivale

Entretien engins et locaux

- Entretien courant des engins et maintien en ordre des locaux du CT et autres bâtiments départementaux

Service : Antenne Technique de Briançon
Résidence administrative : Briançon
Cadre d'emplois : Adjoint technique
RIFSEEP : Classification / Cotation : C2
Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

M. le Président du Département
des Hautes-Alpes
Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles
Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi et postulez en ligne sur notre site internet : hautes-alpes.fr/emploi

Profil recherché :

Expérience : -

Habilitation électrique : ☐

Permis de conduire : C ☒ **E** ☐ **B** ☒
CACES / ACES : Conduite des engins et matériels affectés au Centre Technique / R 482 cat A, C1 et E souhaitables

Niveau Requis :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines TP et routier
- Compétences spécifiques en maçonnerie souhaitées

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents. Unité de travail : Les Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI): Oui ☒ Non ☐	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules : conduite en sécurité des engins de VH et autres véhicules
Relations fonctionnelles :	
En Externe	**En interne**
‣ Usagers de la route	‣ Antenne technique